

Image not found or type unknown



Régularisation de charges

Par **baamr**, le **06/10/2016** à **14:09**

Bonjour,
Je suis locataire d'un logement social depuis 2011. Mon bailleur n'a jamais procédé à une régularisation de charges annuelle. Suis je dans le droit de ne plus payé mes charges mensuelles pour pouvoir pousser mon bailleur à effectuer cette régularisation.